

Un règlement adopté en catimini pourrait nuire à la qualité des soins de santé des Québécois d'expression anglaise

MONTREAL, le 12 janvier 2022. – Malgré les fortes objections de la communauté d'expression anglaise, dont une pétition de 4 500 noms déposée à l'Assemblée nationale, le gouvernement du Québec a chambardé la composition du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise. Le gouvernement recrute maintenant de nouveaux membres qui en assureront la relève.

« Deux jours avant le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale le 10 décembre – au beau milieu d'une situation d'urgence en santé publique durant laquelle la population n'avait d'autre préoccupation que la COVID-19 – le gouvernement a furtivement promulgué un nouveau règlement régissant le Comité provincial, indique Marlene Jennings, présidente du Quebec Community Groups Network (QCGN). Les membres du comité ont tous été mis à pied, et leur départ a créé un immense vide à un moment crucial pour la communauté d'expression anglaise. »

Il faudra des mois pour recruter et nommer les comités de remplacement et les mettre au fait. Durant ce temps, le gouvernement procédera à la deuxième lecture du projet de loi 96 qui aura de sérieuses conséquences négatives sur l'accès aux services de santé et aux services sociaux des Québécois d'expression anglaise dans leur propre langue.

« Au même moment, le gouvernement poursuivra son examen des programmes d'accès préparés en 2019 et en 2020 ainsi que des recommandations soumises au ministre en juillet dernier par les anciens membres du comité, explique la directrice générale du QCGN, Sylvia Martin-Laforge. Les programmes d'accès devront ensuite être présentés au cabinet pour approbation. Or, les programmes actuels sont tout à fait dépassés, car ils ont été approuvés il y a dix ans avant la réorganisation massive du réseau de soins de santé de la province. »

Mme Jennings poursuit : « Si l'on pose des questions, aucun représentant de la communauté d'expression anglaise ne pourra y répondre. Au moment où notre communauté a besoin d'une représentation bien informée, capable de fournir au gouvernement des faits et des preuves, ce nouveau règlement met en place un comité dont la composition, le fonctionnement et la communication seront plus que jamais sous le contrôle du gouvernement. »

« Les programmes d'accès sont au cœur de la réponse du réseau public de santé et de services sociaux au droit légiféré des Québécois d'expression anglaise de recevoir des services en anglais », souligne Mme Jennings. Ces programmes énumèrent chacun des services dont la loi garantit l'accessibilité en anglais. « Ce mécanisme permet de garantir que les services de santé et les services sociaux sont accessibles à ceux et à celles qui ont besoin de les recevoir en anglais. »

« La pertinence des programmes d'accès aux besoins des Québécois d'expression anglaise est liée de près à la qualité des membres du comité qui les examinent », ajoute Mme Jennings. Elle note que le

nouveau règlement diminue considérablement l'influence de la communauté anglophone sur les personnes qui siègent au comité. « Cela s'ajoute aux graves préoccupations des Québécois d'expression anglaise quant à l'avenir de l'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais dans leur propre province ».

Mme Martin-Laforge poursuit : « Mis devant le fait accompli, le QCGN vise à s'assurer que le nouveau comité est composé de membres de notre communauté réellement engagés à garantir notre accès aux services essentiels de santé et aux services sociaux dans notre propre langue. » Elle ajoute que le QCGN prévoit faire connaître l'appel à candidatures ainsi que soutenir et encourager les personnes qualifiées à se manifester avant la date limite de dépôt des candidatures, le 5 février.

Le QCGN a également écrit au ministre de la Santé, Christian Dubé, afin d'obtenir une réunion d'urgence pour discuter du Comité provincial d'accès et du processus sous-jacent aux programmes d'accès et ainsi s'assurer qu'ils peuvent atteindre les résultats en matière de santé et de bien-être énoncés à l'article 1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec.

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

Pour plus de renseignements :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 514 868-9044, poste 223, cellulaire : 514 912-6555